

En provenance de :

~~HERVE MAURIN
Ministre de la Défense
14 Rue Saint-Dominique
00450 ARMEES~~

SGR2 V5 - PTC 18 - 20066757T20 - 04-08

RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION



Numéro de l'envoi : 1A 013 161 1992 9



FRAB

Présentation le : / /

Distribution le : / /

Signature du destinataire



ANDRÉ LABORIE
Poste Restante
2 rue de la Forge
31650 Saint Orens

RCS PARIS 356 000 000

Monsieur LABORIE André
N°2 rue de la Forge
31650 Saint Orens.
« Poste restante »
Mail : laboriandr@yahoo.fr

Le 6 août 2008

Monsieur Hervé MAURIN
Ministre de la Défense
14 rue Saint Dominique
00450 ARMEES

Votre courrier du 25 juillet 2008 – 010853 N° DEF/ CAB/ CM14

Mon courrier envoyé en recommandé avec A.R

Monsieur le Ministre,

Je vous remercie d'avoir répondu à ma demande formulée par fax en date du 26 mai 2006 sans plus d'explication.

Ce jour je vous porte plus d'éléments sur ce qui s'est passé le 27 mars 2008.

Vous m'indiquez que seulement trois militaires sont intervenus; ce que je contexte, ils étaient au nombre d'une dizaine avec une forte pression de vouloir m'embarquer à une seule contestation.

Vous m'indiquez qu'il s'agissait d'une procédure judiciaire sous le contrôle d'un juge d'instruction, ce qui est inexact, c'était une *procédure civile de saisie immobilière* que je contexte pour des faits décrits dans mes actes, procédure suivie d'une procédure d'expulsion par faux et usage de faux en écriture de la SCP d'huissiers GARRIGUES & BALLUTEAUD.

Monsieur LABORIE André par harcèlement de la SCP d'huissiers GARRIGUES & BALLUTEAUD le 11 mars 2008 usant et abusant de ses fonctions par faux et usage de faux intellectuels, et pour avoir porté auprès de la préfecture de la Haute Garonne de faux éléments, d'une situation juridique inexacte dans le seul but de porter préjudices à Monsieur et Madame LABORIE, en obtenir l'assistance de la Force publique a ses cotés.

Au vu de ces éléments ci-dessus repris dans ma requête en excès de pouvoir déposée devant le tribunal administratif de Toulouse le 18 janvier 2008 et celle déposée le 5 août 2008 reprenant des faits graves de la SCP d'huissier de justice, j'avais avisé de cette situation « *de trouble à l'ordre public* » la gendarmerie de Saint Orens par courrier recommandé le 12 mars 2008 à fin qu'ils interviennent pour faire cesser ce trouble à l'ordre public.

La gendarmerie de Saint Orens avec les preuves fournies à l'appuis s'est abstenue d'accomplir une quelconque diligence auprès des autorités, *de ce fait recelant les faux et usage de faux employés par la SCP d'huissiers GARRIGUES & BALLUTEAUD pour*

participer à la violation de notre domicile et au détournement, enlèvement de tous nos biens meublant notre domicile.

Que de ce fait je porte plainte contre les auteurs de la gendarmerie de Saint Orens de Gameville ayant participé en recel de faux et usage de faux de la SCP GARRIGUES & BALLUTEAUD.

- **Violation de domicile**
- **Détournement de nos biens.**
- **Abus d'autorité.**
- **Menace par la pression d'une dizaine de gendarmes « à aucune opposition » sous peine d'être embarqué.**

Notre préjudice est très important : sans domicile fixe, sans aucune affaire, elles ont été toutes détournées.

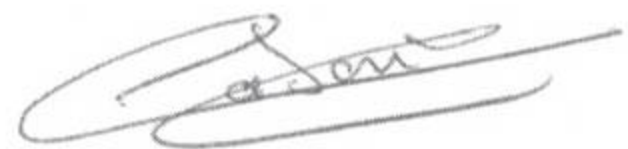
La gendarmerie de Saint Orens à manqué a ses obligations de faire cesser « *un trouble à l'ordre public* » mais encore plus grave ayant agi en complicité de la SCP d'huissiers GARIGUES & BALLUTEAUD en date du 27 mars 2008.

Monsieur le Ministre, je vous prie de bien vouloir faire diligenter une enquête et d'en faire sanctionner ses auteurs par les autorités compétentes.

Dans l'attente, vous pouvez croire à ma bonne foi de mes écrits, je reste à la disposition de la justice pour vous apporter tout élément utile.

Je vous prie de croire Monsieur le Ministre à ma parfaite considération et à l'expression de mes respectueuses salutations.

Monsieur LABORIE André



Pièces :

- Saisine de la Gendarmerie de Saint Orens le 12 mars 2008 en lettre recommandée.
- Requête en excès de pouvoir contre la préfecture le 18 janvier 2008 déposée devant le tribunal administratif de Toulouse.
- Requête suspension déposée le 5 août 2008 devant le TA de Toulouse.